



Règlement de la Société des Vieux-Néocomiens

Préambule

Fondée en 1867, à Neuchâtel, la Société « Néocomia » est une société masculine d'étudiants, de niveau gymnasial, qui a pour but d'unir ses membres par des liens d'amitié et de développer en eux le goût des études. Sa devise est : Patrie, Amitié, Etude. Ses couleurs sont : bleu, blanc et argent.

Fondée en 1885, la Société des Vieux-Néocomiens réunit les anciens membres de Néocomia. La Société est régie par un règlement de 1885, révisé en 1904.

Les Vieux-Néocomiens considèrent que l'heure est venue de se doter d'une structure juridique qui réponde aux exigences du temps.

Forme juridique, but et siège

Article premier Sous le nom de Société des Vieux-Néocomiens, il est créé une association à but non lucratif régie par les présents statuts et par les articles 60 et suivants du Code civil suisse.

Art. 2 L'Association a pour but de cultiver l'amitié entre anciens Néocomiens et d'encourager l'activité des jeunes Néocomiens (*Activitas*).

Art. 3 Le siège de l'Association est à Neuchâtel. Sa durée est illimitée.

Organisation

Art. 4 Les organes de l'Association sont :

- l'Assemblée générale ;
- le Comité ;
- l'organe de contrôle des comptes.

Art. 5 ¹Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations de ses membres ainsi que par le revenu de sa fortune.

²Ses engagements sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

³L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Membres

Art. 6 Lorsqu'elles quittent l'Activitas, les personnes qui ont fait valablement partie de la société Néocomia deviennent membres de l'association des Vieux-Néocomiens sans avoir à solliciter leur admission. En collaboration avec la société Néocomia, le Comité se charge de l'inscription des membres entrants.

Art. 7 A titre transitoire, peuvent devenir membres de l'Association les membres de Néocomia qui ne remplissent pas les conditions ci-dessus, pour autant qu'ils soient devenus membres de Néocomia avant la rentrée scolaire de l'automne 2016.

Art. 8 ¹La qualité de membre se perd :

- a) avec le décès ;
- b) par une démission écrite adressée au Comité six mois au moins avant la fin de l'exercice, la cotisation restant due pour l'année en cours ;
- c) par l'exclusion pour justes motifs prononcée par le Comité, sous réserve d'un droit de recours devant l'Assemblée générale à exercer dans les 30 jours suivant la notification de la décision du Comité ;
- d) pour non-paiement des cotisations pendant deux ans ou plus.

²Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit à l'avoir social.

Assemblée générale

Art. 9 L'Assemblée générale exerce les compétences que lui réserve la loi. Elle est présidée par le président du Comité.

Comité

Art. 10 Le Comité dirige l'Association et exerce toutes les compétences qui ne sont pas du ressort de l'Assemblée générale.

Art. 11 ¹Le Comité se compose au minimum de cinq membres, nommés pour quatre ans par l'Assemblée générale et rééligibles.

²Le Comité se constitue lui-même et désigne un président, un secrétaire, un trésorier et un responsable des archives. Le Comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent.

Art. 12 L'Association est valablement engagée par la signature collective du président et du secrétaire.

Organe de contrôle

Art. 13 L'organe de contrôle des comptes vérifie la gestion financière de l'Association et présente un rapport à l'Assemblée générale. Il se compose de deux vérificateurs élus par l'Assemblée générale.

Dissolution

Art. 14 La dissolution de l'Association doit être décidée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des membres présents. L'actif éventuel sera attribué à une institution ou à une société poursuivant des buts analogues.

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée constitutive qui s'est déroulée à Neuchâtel, le 28 octobre 2016

Le président de la société des Vieux-Néocomiens,
Frédéric de Chambrier, vulgo Pue L'Ovaire

Le secrétaire de la société des Vieux-Néocomiens,
Alex Ruedi, vulgo Press Tige